

de l'élans 1966 a'
élans 1982



DÉPARTEMENT
DE
Charente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
Angoulême

MAIRIE DE *Combriers*

REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le présent registre contenant *cent* pages
a été coté et paraphé par nous Préfet de

A ANGOULÊME , le 9 MARS 1966 19

Le ~~Préfet~~ ^{Préfet},
Le Directeur Délégué



Premier Juillet
ANGOULÊME 9 MARS 1966Pour le Préfet
Le Directeur Délégué

Session de Janvier 1966

Le cinq février mil neuf cent soixante six, à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sombiers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ernest Allary, Maire.

Étaient présents: M^{rs} Allary, Furet, Villet, Philippéau, Joseph, Durucis, Bouderon, Ikrounia, Mazire, Demnailles.

Absent: M^r de Luremain

Bureau d'aide sociale

Présents: M^{rs} Faure Arthur, Faure Hubert, Beincis Léonide.

Monsieur Maudon Amédée ayant été hospitalisé demande le bénéfice de l'aide sociale. Sa demande est acceptée à l'unanimité ainsi que celle de Monsieur Duric Léon qui est hospitalisé à Girac.

Affaire Cadine Téléphonique

Le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers en date du 15 décembre mil neuf cent soixante cinq concernant l'affaire Martin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte ce jugement et autorise le Maire à payer les frais de justice ainsi que les cotisations dues à l'Union de Recouvrement en vue de la liquidation pour la retraite des services accomplis entre le 31 septembre 1953 et le 17 juillet 1956.

Emploi du journalier

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'employer trois jours par semaine, M^r Gerbeau Joseph, journalier, travaillant sur les chemins de la commune.

Allocation scolaire 1964-1965

Le Maire indique au Conseil que le montant de l'allocation scolaire pour l'année 1964-1965 s'élève à: francs 1.158, 80. En accord avec les maîtres, il propose le programme suivant pour l'emploi de ce crédit:

Annuité courante:	666, 00
Une armoire à fournitures, pots battants:	450, 89
Matériel d'enseignement:	41, 91

 1158, 80
Subventions diverses:



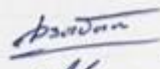
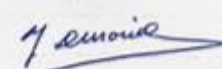

Direction du Memorial des Martyrs de la Deportation: Le Conseil vote une subvention de trente francs au Comité Départemental.

Chambre des Métiers: subvention de 36 frs 30 (9,15 par habitant)

Vaccination fièvre aphteuse: subvention de 148 frs 80

Mutuelle du Béarn: subvention de 10 frs.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé
les membres présents.

   
Ferret Villed Bordenon Maziers
7emoise
 Shoumier
Hucier

Session budgétaire
du 5 février 1966

Le cinq février mil neuf cent soixante six, à dix sept heures treize, le Conseil Municipal de la Commune de Combrès s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Guat, Maire.

Présents: M^rs Allary, Ferret, Villet, Bordenon, Duroueix, Joseph, Philippeau, Shoumier, Maziers, Desmailla.

Absent: M^r de Suremain.

Budget Primitif 1966:

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 1966, qui s'élève, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de:
francs: 40.641, 84.

Indemnité de fonctions au maire et à l'adjoint:

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de fonctions sur la base de l'indice de référence 30 des traitements et salaires de la fonction publique.

L'indemnité de l'adjoint sera égale à la moitié de celle du maire.

Ces indemnités sont applicables à partir du 1^{er} janvier 1966 et seront, pour les années à venir, renouvelées automatiquement.

Augmentation du salaire des employés communaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le salaire du personnel et le fixe de la façon suivante, à compter du 1^{er} janvier 1966.

Secrétaire de mairie: salaire porté de 150 à 170 francs par an. Cependant ce salaire n'étant pas calculé suivant le barème en vigueur, si, à la suite de ce calcul, ce salaire devrait être plus élevé il serait en définitive retenu. Dans le cas contraire, c'est le salaire indiqué ci-dessus qui prévaudrait.

Gérant du téléphone: salaire porté de 410 à 420 francs par an

Cambrière: salaire porté de 6 fr 50 à 7 francs par an

Samtour afficheur: salaire porté de 30 à 31, 50 par an.

Ouverture de crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits supplémentaires indiqués ci-dessous pour l'exercice 1965.

Chapitre 27. Dépôts et cautionnements 79, 00

611. Rémunération personnel temporaire 3305, 25

620. Impôts sur traitements: 16, 05

6313 Entretien des rucs et chemins. 3884, 00

Date de convocation des Conseillers Municipaux:

29 janvier 1966.

Secrétaire. M^r Bordenon.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

~~_____~~

~~Villy~~

~~Préson~~

7 Genoué

Fous

Shoumiz

~~Shappea~~

ellagiz

78